



**LIN AVEC  
L'AUTRE !**  
CULTIVONS NOTRE RÉGION

Conseil Elevage 25-90 et l'association Lin avec l'autre !, vous proposent une session de formation :



**CONSEIL ÉLEVAGE**  
25-90

## Comprendre mon valorisé Lait'AGe

*Des acides gras du lait au suivi de mon troupeau*



### PROGRAMME

**9h00 : Café d'accueil**

**9h15 : Introduction et présentation du partenariat**

**9h30 : Rappels sur la synthèse de la matière grasse du lait**

**10h00 : Des acides gras aux indicateurs zootechniques  
Présentation des différents indicateurs de l'outil Lait'AGe**

**11h15 Synthèse des résultats des éleveurs *Lin avec l'autre !***

**12h00 : Étude de cas concrets et échanges sur vos valorisés**

**12h45 Repas**

**Offert par l'association *Lin avec l'autre !* pour ses adhérents**

**14h30 : Visite d'élevage avec élaboration d'un diagnostic  
Identification des pistes d'amélioration**

**16h00 : Conclusion de la journée**

Nous vous proposons 2 sessions de formation :

- Le mercredi 15 décembre pour les systèmes ensilage
- Le lundi 24 janvier pour les systèmes foin/regain

*Les lieux seront définis selon les inscrits et vous seront communiqués ultérieurement.*

TARIF :

	Adhérents <i>Lin avec l'autre !</i>	Non adhérents <i>Lin avec l'autre !</i>
Pour la préparation de la formation. Repas inclus. <i>Facturé par CEL25-90.</i>	55,35 € /participant	70,35 € /participant
Contribution stagiaire AIF 25-90 pour les ressortissants VIVEA*. <i>Chèque à remettre à CEL25-90 pour transmission à l'AIF.</i>	40 € /participant	
TOTAL	95,35 € /participant	110,35 € /participant
<b>Avec le crédit d'impôt formation</b>	<b>23,60 € /participant</b>	<b>38,60 € /participant</b>

\* 200 € pour les non ressortissants VIVEA.

POUR VOUS INSCRIRE :

- Via votre conseiller Conseil Elevage 25-90
- OU
- En envoyant votre bulletin d'inscription et votre chèque de participation AIF à :
- Louise CRÉPEAU*  
**CONSEIL ELEVAGE 25-90**  
*6 Rue des Epicéas*  
*25640 Roulans*



Avec le soutien de la Région :





## BULLETIN d'INSCRIPTION

### Valant Contrat de Formation simplifié

**A retourner à Conseil Elevage 25-90** (via votre conseiller ou à l'adresse 6 rue des Epicéas 25640 ROULANS) **pour transmission à l'AIF 25-90 avant le 7/11/2021**



N° de cheptel ..... N° de secteur .....

Nom et prénom ..... Date naissance .....

Dénomination société ..... Nbre Associés .....

Adresse ..... Code postal ..... Commune .....

Adresse mail ..... Tél .....

**Inscription au stage : Démarche Lin avec l'Autre : comprendre mon valorisé Lait'AGE**.....

Formation qui entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du Code du Travail (acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances).

Dates et lieu (à cocher) :  15/12/21 Systèmes ensilage  24/01/22 Systèmes foin/regain

→ **Ressortissant VIVEA** : Agriculteur, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidarité, entrepreneur paysagiste ou travaux forestiers, responsable de centre équestre non salarié // **Sous condition**, JA engagé dans le dispositif à l'installation (formation inscrite au PPP), stagiaire et apprenti

40 €/jour/personne  Cotisation annuelle AIF 25-90 fixée à 30 €/personne puis 40 € à compter du 1/1/2020 Exonération : JA dans dispositif à l'installation, stagiaire, apprenti, agriculteur hors départements 25-90

Ci-joint chèques de ..... € pour la formation et .....€ pour la cotisation

→ **Salarié**  **Conjoint sans statut sur exploitation**  **Retraité**  **Autre**  → 200 € par jour

Ci-joint chèque de ..... €

**En signant, je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Services énoncées ci-dessous ET accepte que les informations recueillies sur ce bulletin soient enregistrées par l'AIF. Elles sont susceptibles d'être transmises aux financeurs, formateurs, aux participants des formations à des fins d'organisation.**

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'AIF 25-90

A ....., le ..... Signature Le Président de l'AIF 25-90



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES - Hors Porteur de Projet Agricole

Reconnaissance de la certification « Qualicert » par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) comme satisfaisant au décret Qualité des Organismes de formation du 30 juin 2015

### ARTICLE 1 : Objet

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE SERVICES (CGS) ont pour objet de définir les modalités applicables à la réalisation des actions de formation par l'AIF 25 - 90. **Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de services**

### ARTICLE 2 : Responsabilités

L'AIF 25 - 90 s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession. **Le stagiaire s'engage à respecter les dispositions prévues aux présentes CGS.**

### ARTICLE 3 : La formation

#### 1. Inscription

L'inscription est considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement ET validée par un courrier de confirmation qui parviendra au plus tard une semaine avant le démarrage du stage

#### 2. Tarif

• **Cotisation annuelle AIF 25-90** : Le stagiaire doit, **AVANT** le début de la formation, s'être acquitté du règlement de la cotisation AIF 25-90 fixée à **30€/personne/an** (40€ en 2020).

En sont exempts : les JA non installés réalisant des formations dans le cadre de leur parcours à l'installation, les agriculteurs hors départements du Doubs et du Territoire de Belfort, les non ressortissants VIVEA (salariés, conjoint sans statut sur exploitation, retraités par exemple ...).

• **Le coût de la formation est fixé à 40 € TTC / jour pour les ressortissants VIVEA** : agriculteur, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidarité, entrepreneur paysagiste ou travaux forestiers, responsable centre équestre non salarié - Sous condition JA engagés dans le parcours à l'installation (\*), stagiaire et apprenti. **Au-delà du plafond annuel de prise en charge fixé par VIVEA à 2 000 € (informations et détail sur www.vivea.fr) une contribution additionnelle sera à la charge du stagiaire.**

\* Attention : La réalisation d'une formation non inscrite au Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP) peut engendrer la perte de financement VIVEA pour la totalité des formations du Porteur de Projet.

• **Le coût de la formation est fixé à 200 € TTC / jour pour les NON ressortissants VIVEA** : salarié, conjoint sans statut sur l'exploitation, retraités ....

• Cas particuliers : La participation des stagiaires peut être

- majorée afin de couvrir les frais supplémentaires et équilibrer le budget,

- ramenée à zéro euro : public composé exclusivement de JA dans le parcours à l'installation ou cédants (priorité 7 VIVEA), cahier des charges spécifique ou mesure exceptionnelle d'accompagnement VIVEA. Un chèque de caution de 40 €/jour (sauf pour les JA engagé dans parcours installation, priorité P7) est alors demandé pour valider l'inscription et sera restitué en fin de formation si le stagiaire a participé à la totalité de la formation.

L'inscription est nominative, la participation est due par chaque stagiaire pour l'intégralité du stage et non pas au prorata de la présence.

**Une facture et une attestation de fin de stage** seront adressées à chaque participant à l'issue de la formation.

#### 3. Annulation ou absence

Le stagiaire s'engage à être présent à l'intégralité de la formation. En cas d'indisponibilité, il doit prévenir l'AIF 25 - 90 et préciser les raisons de son absence à minima 2 jours avant le début effectif de la formation. Selon les délais de prévenance, une absence sera facturée 100 € / jour à moins de 15 jours avant le démarrage et 50 € / jour entre 1 mois et 16 jours avant le démarrage (sauf cas de force majeure - Etude au cas par cas).

Lors d'annulation de la part de l'organisme de formation, l'AIF 25 - 90 et/ou ses partenaires s'engagent à prévenir les stagiaires au minimum 3 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'indisponibilité justifiée de l'intervenant ou d'intempéries).

#### 4. Réclamation

Le stagiaire peut présenter toute réclamation par courrier postal adressé à AIF 25 - 90 (130 bis rue de Belfort BP 939 25021 Besançon Cedex) ou par courrier électronique à l'adresse [aif25-90@orange.fr](mailto:aif25-90@orange.fr). L'AIF 25 - 90 prendra contact avec lui 48 heures ouvrées au plus tard après réception et apportera une réponse écrite dans un délai de 15 jours.



LIN AVEC  
L'AUTRE !  
ASSOCIATION INTER-DEPARTEMENTALE

# « DÉMARCHE LIN AVEC L'AUTRE : COMPRENDRE MON VALORISÉ LAIT'AGE »

## PARTENAIRES DE VOS FORMATIONS



### **PUBLIC CONCERNE :**

Agriculteurs du Doubs et  
du Territoire de Belfort  
adhérents à CEL25-90  
et/ou à l'association *Lin  
avec l'autre !*

**PRE - REQUIS :** aucun

### **DUREE - DATES :**

Le 15/12/21 en systèmes  
ensilage—Le 24/01/22 en  
systèmes foin/regain

**LIEU :** à définir

### **INTERVENANTS :**

Formateurs  
Conseil Elevage 25-90 et  
*Lin avec l'autre*

### **RESPONSABLE STAGE :**

AIF 25-90

### **COÛT :**

95,35 € / personne pour  
les adhérents *Lin avec  
l'autre*, 110,35 € / personne  
sinon.

Dont 40€ de participation  
AIF 25-90

+ 40 € de cotisation an-  
nuelle AIF

### OBJECTIFS

#### Comprendre son valorisé Lait'AGE

- Connaître les différents acides gras du lait et comment ils sont synthétisés
- Connaître les différents indicateurs de l'outil Lait'AGE
- Connaître les indicateurs liés à la qualité nutritionnelle du lait ainsi que le lien entre émissions de méthane et profil en acides gras
- Connaître les impacts de l'alimentation et des maladies métaboliques sur le profil en acides gras du lait

### PROGRAMME

#### 1 JOURNEE (matinée en salle et visite d'un élevage l'après-midi)

- Les acides gras du lait et leur synthèse
- L'outil Lait'AGE :
  - Indicateurs de la qualité nutritionnelle du lait
  - Indicateurs zootechniques et impact du régime alimentaire sur le profil en acides gras du lait
  - Estimation des émissions de méthane entérique et compteur éco-méthane
- Positionnement du groupe *Lin avec l'Autre* par rapport aux références CEL25-90
- Présentation de cas concrets et foire aux questions
- Réalisation d'un tour d'élevage ciblé selon le valorisé Lait'AGE, l'observation troupeau et les autres résultats à disposition
- Synthèse sur les pistes d'amélioration détectées

*Méthodes pédagogiques :* apports théoriques, analyse de documents/résultats, échanges, mise en pratique.